

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 07 décembre 2020 à 20h00

Présent(e)s:

Mme Véronique Hirsch, Présidente

Mmes Sabine Latour, Olivia Manzin, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-

Bidaux, Christine Tomassi, conseillères municipales

MM. Patrick Amstad, Marc Annen, Jean Berthet, Fabrice Calame, Alexandre Moraga,

Alexandre Odier, Grégoire Odier, Jean-Jacques Ronchietto, Roland Rüttimann,

Stéphane Sizonenko, conseillers municipaux

M. Guy Lavorel, MaireMme Béatrice Hirsch, AdjointeM. Marc Truan, Adjoint

M. Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

Excusé:

M. Marc Botbol, conseiller municipal

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2020.
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
- 3. Communications des Président-e-s de commissions
- 4. Communications de la Mairie.
- 5. Projets de délibérations :
 - 5.1. Délibération D216 : Vote d'un crédit supplémentaire de CHF 40'000.- destiné à financer les travaux de désamiantage et de remise en état du local des jeunes de Troinex :
 - Rapport de la commission Développement durable et infrastructures.
 - Vote de la délibération.
 - 5.2. Délibération D217 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 200'000.- destiné à l'acquisition d'un nouveau véhicule pionnier pour la compagnie des sapeurs-pompiers de Troinex :
 - Rapport de la commission Finances, sécurité et règlements.
 - Vote de la délibération.

- 5.3 Délibération D218 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 40'000.- destiné à l'achat de la parcelle no 10005 située à la route des Tournettes, dans la zone agricole spéciale :
 - Rapport de la commission Finances, sécurité et règlements.
 - Vote de la délibération.
- 6. Election des membres du Comité de la Ferme Rosset pour la période 2020-2025.
- 7. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux.

8.	Propositions individuelles et questions.	

La Présidente ouvre la séance à 20h00 et salue les personnes présentes. Elle excuse l'absence de M. Marc Botbol.

Elle donne ensuite lecture de l'ordre du jour, qui n'appelle pas de remarques.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2020.

Le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2020 est approuvé avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente du Conseil municipal a reçu une lettre du Conseil des Anciens, dont elle donne lecture :

« Madame la Présidente.

Notre groupe environnement du Conseil des anciens souhaiterait être reçu par la commission Urbanisme, mobilité et grands projets afin de vous présenter un schéma concernant le futur plan directeur de la commune, à savoir la création d'un chemin pédestre et sécurisé favorisant la mobilité douce dans la zone agricole.

D'autre part, au cours de cette séance, il serait agréable de connaître la position de cette commission quant à la protection envisagée pour la Drize en cas d'un futur étiage (débit minimal d'un cours d'eau) qui pourrait se reproduire au vu de l'évolution de notre climat. Nous apporterons tous les détails et communications résultant de nos investigations et vous remercions de votre intervention auprès de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets.

Seraient présents à la séance Messieurs Robert Haldi, José Pittet et Nicolas Müller, vice-président du Conseil des anciens.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, nos bonnes salutations empressées.

Pour le groupe environnement, José Pittet ».

La Présidente a transmis cette lettre au président de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets, M. Marc Botbol, qui donnera suite à la demande du Conseil des Anciens lorsque le programme de cette commission le permettra.

3. Communications des Président-e-s de commissions

Communications de la Présidente de la commission Développement durable et infrastructures

Mme Schneider-Bidaux explique que les membres de la commission ont longuement travaillé sur la présentation d'un plan lumière. Ils ont pris la décision d'approfondir le sujet et de prendre connaissance des systèmes qui ont déjà été installés dans d'autres communes, notamment à Anières et à Carouge.

Communications du Vice-président de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets

M. Marc Botbol étant absent, la Présidente passe la parole au vice-président de la commission, M. A. Odier. Celui-ci indique que les membres de la commission travaillent sur la mise en place d'un plan de stationnement (zones à macaron) sur la commune de Troinex. Ce projet, assez avancé mais pas encore en état d'être voté, constituera le sujet principal de la prochaine commission qui se tiendra le mercredi 9 décembre 2020.

Communications de la Présidente de la commission Sociale, jeunesse, loisirs et communication

Ferme Duvernay

La Présidente, Mme V. Hirsch, explique que les membres de la commission se sont réunis trois fois depuis le dernier Conseil municipal, dont une fois pour visiter la ferme Duvernay. Lors des prochaines commissions, les commissaires axeront principalement leur travail sur les différentes activités, notamment culturelles, qui pourront être prévues dans ce bâtiment. Les acteurs culturels de la commune seront ensuite consultés et il appartiendra enfin aux architectes d'agencer ce qui aura été prévu.

Service de livraison Caddie Service

La commission a également reçu Mme Monica Di Sario, directrice de Caddie Service, pour un éventuel soutien de la commune à ce service de livraison écologique et social. Les commissaires désirant avoir plus d'informations sur les besoins des Troinésiens et sur d'autres services similaires, les discussions se poursuivront ultérieurement.

Projet de Résidence seniors au Parc des Crêts

Lors de sa dernière séance, la commission a reçu des représentants du projet du Parc des Crêts et du Groupe Pharmacie Principale Holding S.A., pour une présentation du projet de Résidence seniors du Parc des Crêts. Deux éléments importants sont ressortis de cette présentation détaillée : d'une part, certains lieux comme le restaurant et le cabinet médical seront ouverts à tous ; d'autre part, la priorité sera donnée aux Troinésiens lors de l'ouverture de la résidence en 2023. Le Conseil des anciens sera aussi associé à ce projet.

4. Communications de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel. Maire

Annulation de manifestations en raison de la situation sanitaire

Compte tenu de la situation sanitaire qui ne s'améliore que lentement et des mesures qui sont toujours en vigueur, la Mairie a dû se résoudre à annuler les dernières manifestations qui étaient prévues au mois de décembre.

C'est ainsi que le traditionnel apéritif de Noël n'aura malheureusement pas lieu cette année.

Quant au repas de Noël des aînés, il a également été annulé, mais la Mairie a décidé de proposer à la place un repas livré à domicile. Voici un extrait du courrier qui a été envoyé la semaine passée à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus :

... comme le repas de Noël ne peut pas être maintenu en raison de la crise sanitaire, la Mairie aimerait vous offrir une alternative.

Elle vous propose, avec la collaboration du restaurant « La Chaumière », la livraison d'un repas à domicile, offert par la Mairie, accompagné du cadeau qu'elle vous remet habituellement à la fin du repas de Noël.

A des fins d'organisation, nous vous proposons de vous livrer ce repas, à midi, le mercredi 16, le jeudi 17 ou le vendredi 18 décembre et vous prions de bien vouloir inscrire votre choix au moyen du bulletin ci-joint. Ce sont des jeunes de la commune qui se mettront à disposition pour la livraison de ces repas, ce qui nous enchante particulièrement.

Cette proposition semble être bien accueillie et le secrétariat a déjà reçu de nombreuses inscriptions.

Situation sanitaire au sein de l'EMS de Drize

Les nouvelles ne sont malheureusement pas bonnes : en effet, depuis environ 15 jours, entre 24 et 25 résidents ont été contaminés par le COVID-19 et sept décès liés à ce virus sont à déplorer. Conformément aux recommandations de la Fédération Genevoise des Etablissements Médico-Sociaux (Fegems), toutes les mesures sanitaires ont été prises et l'isolement est strict.

Une « Place d'Arménie » à Troinex

C'est avec un grand plaisir que la Mairie a reçu la confirmation que la proposition de dénommer la place située près du carrefour de la route de Troinex et du chemin Lullin « place d'Arménie » a été acceptée et est devenue officielle. Le Conseil d'Etat a en effet pris un arrêté dans ce sens, dans lequel il est précisé que « cette nouvelle dénomination concrétise les liens étroits qui existent entre la communauté arménienne, Genève et la commune de Troinex ».

La communauté arménienne a bien sûr également reçu cette nouvelle avec beaucoup de satisfaction et M. le Maire se réjouit, lorsque les conditions le permettront, d'organiser un événement pour « baptiser » cette nouvelle place.

Les nouvelles adresses de l'église arménienne et du centre arménien seront les suivantes :

Eglise arménienne : ancienne adresse : route de Troinex 64

nouvelle adresse : place d'Arménie 2

Centre arménien : ancienne adresse : chemin Lullin 2

nouvelle adresse : place d'Arménie 4

En ce qui concerne la dénomination des deux rues du nouveau quartier du Parc des Crêts, la proposition de la commune de donner les noms des deux premières conseillères municipales de Troinex, soit Isabelle Desjacques et Rose-Marie Riva, n'a par contre pas été entièrement acceptée pour l'instant.

En effet, le règlement cantonal stipule que des rues ne peuvent pas recevoir une dénomination identique ou de même consonance dans le canton, et il existe déjà une rue Alice Rivaz à Champel. Le nom de Rose-Marie Riva n'a dont pas été retenu pour l'instant, alors que celui d'Isabelle Desjacques remplit les conditions.

La Mairie ne perd cependant pas espoir de trouver une solution afin que ces deux noms soient acceptés et nous sommes en discussion avec les services concernés.

Marmite de l'Escalade

Le dernier Conseil municipal de l'année est d'habitude plus festif et une grande marmite de l'Escalade est cassée à cette occasion. Ainsi, pour marquer l'événement malgré cette période difficile, l'Exécutif a décidé d'offrir à tous, membres du Conseil municipal et du public, une petite marmite à emporter chez soi.

Questions et remarques sur les communications de la Mairie

En ce qui concerne la « Place d'Arménie », Mme Schneider-Bidaux fait remarquer qu'il existe deux chemins du Ruisseau à Genève, l'un près de l'aéroport et l'autre à Troinex. Il est donc possible de trouver deux noms de rue identiques à Genève.

M. le Maire se dit effectivement déçu de la décision concernant Mme Riva. L'Exécutif estime pourtant qu'il existe une réelle différence entre les prénoms et que les rues sont situées à deux endroits bien différents. Aujourd'hui, toute la population dispose de GPS et peut facilement trouver n'importe quel lieu. L'Exécutif continuera néanmoins à chercher une solution.

S'agissant de l'EMS de Drize, M. Sizonenko précise que de nombreux membres du personnel ont également été atteints par le COVID-19, dont cinq en une semaine. Malgré cela, l'équipe de l'EMS a réussi à gérer au mieux l'établissement. Ainsi, tous les membres du comité souhaitent remercier et féliciter le directeur de l'EMS, M. Jean-Marie Carron, et son équipe pour le travail effectué.

5. Projets de délibérations

5.1. Délibération D216 : Vote d'un crédit supplémentaire de CHF 40'000.- destiné à financer les travaux de désamiantage et de remise en état du local des jeunes de Troinex

La Présidente passe la parole à M. Ronchietto pour la lecture du rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 18 novembre 2020 (*cf.* Annexe 1), qui n'appelle pas de remarques.

La Présidente donne lecture de la délibération suivante :

Vu la présence d'amiante constatée dans le local des jeunes de Troinex suite à des travaux réalisés sur le carrelage de la cuisine,

vu les mesures prises en concertation avec le SABRA (Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants) et les analyses effectuées par un bureau spécialisé,

vu les travaux à réaliser pour procéder au désamiantage et à la remise en état de ce local, dont le coût est estimé à CHF 40'000.- et qui ont été présentés à la commission Développement durable et infrastructures.

vu le rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 18 novembre 2020.

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide

- 1. D'approuver la réalisation des travaux de désamiantage et de remise en état du local des jeunes de Troinex (réalisation prévue durant le 1er semestre 2021).
- D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 40'000.- destiné à financer le coût de ces travaux.
- De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 de la Commune de Troinex, sur le compte 3420.20.31440.00.
- 4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

La Présidente procède au vote : la délibération D216 est approuvée à l'unanimité (15 voix).

5.2. Délibération D217 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 200'000.- destiné à l'acquisition d'un nouveau véhicule pionnier pour la compagnie des sapeurs-pompiers de Troinex

La Présidente passe la parole à M. G. Odier pour le rapport de la commission Finances, sécurité et règlements du 30 novembre 2020 (*cf.* Annexe 2), qui n'appelle pas de remarques.

La Présidente donne lecture de la délibération suivante :

vu la nécessité de remplacer l'ancien véhicule pionnier de la compagnie des sapeurs-pompiers, qui date de 1988, par un nouveau véhicule répondant aux besoins actuels,

vu l'analyse des différentes offres effectuée par l'état-major de la compagnie et la proposition d'acquérir le véhicule de marque Rosenbauer, pour un coût de CHF 197'000.-,

vu le rapport de la commission Finances, sécurité et règlements du 30 novembre 2020,

conformément à l'art. 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide

- 1. D'approuver l'achat d'un nouveau véhicule pionnier pour la compagnie des sapeurs-pompiers de Troinex.
- D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 200'000. destiné à financer le coût d'acquisition de ce véhicule, ainsi que les frais de mise en service (immatriculation, assurance, etc.). Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
- 4. D'amortir la dépense nette prévue de CHF 200'000. au moyen de 15 annuités, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.

La Présidente procède au vote : la délibération D217 est approuvée à l'unanimité (15 voix).

5.3 Délibération D218 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 40'000.- destiné à l'achat de la parcelle no 10005 située à la route des Tournettes, dans la zone agricole spéciale

La Présidente passe la parole à Mme Tomassi pour la lecture du rapport de la commission Finances, sécurité et règlements du 30 novembre 2020 (*cf.* Annexe 3).

Mme Tomassi fait remarquer que le rapport fait état de 6'589 m², alors que la délibération mentionne une surface de 6'591 m².

Selon M. Niederhauser, l'autorisation de la commission foncière fait effectivement état de 6591 m², alors que le courrier de la Fondation des zones agricoles spéciales (FZAS) indique une surface de 6589 m². Il sera ainsi procédé à une vérification sur le cadastre et il y aura peut-être une différence de CHF 10.-.

Suite à la question de la Présidente sur la possibilité de se prononcer en l'état, M. Niederhauser répond que les conseillers peuvent le faire. Si nécessaire, le point a) de la délibération sera modifié mais le montant total, soit CHF 40'000.-, ne changera pas.

Mme Tomassi est d'accord que le Conseil vote ce soir cette délibération.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération suivante :

Vu la proposition de la Fondation des zones agricoles spéciales (FZAS) de vendre à la commune de Troinex la parcelle no 10005, de 6591 m², située à la route des Tournettes et sur laquelle a été aménagée une césure verte-bleue,

Vu le prix de vente proposé de CHF 5.-/m² et l'autorisation de la Commission foncière agricole accordée à la commune de Troinex d'acquérir cette parcelle,

vu le rapport de la commission Finances, sécurité et règlements du 30 novembre 2020,

conformément aux articles 30 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC), sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide

- 1. D'approuver l'acquisition de la parcelle no 10005 de 6591 m², située à la route des Tournettes, dans la zone agricole spéciale, pour le prix de CHF 5.-/m².
- 2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 40'000.- destiné à financer cet achat. Ce crédit se compose de :
 - a) Prix d'acquisition de la parcelle no 10005 pour un montant de CHF 32'945.-.
 - b) Frais d'acte et autres droits et honoraires pour le solde.
- 3. De financer cette dépense au moyen des disponibilités de la commune.
- 4. De comptabiliser la dépense prévue à l'actif du bilan de la Commune de Troinex, dans le patrimoine financier.
- 5. De charger le Maire et un adjoint de procéder à la signature de l'acte notarié.

La Présidente procède au vote : La délibération D218 est approuvée à l'unanimité (15 voix).

6. Election des membres du Comité de la Ferme Rosset pour la période 2020-2025.

La Présidente présente les candidats et le poste qu'ils souhaitent occuper :

Présidente : Madame Anne-Christine LENNARDSecrétaire : Madame Margot SALZMANN

Assistant technique : Monsieur Paul BUCLIN

Assistant technique : Monsieur Maurice DESJACQUES

Responsable des concerts : Madame Lydie LANE
 Responsable des contes : Madame Judith STEIGER
 Représentante de la Mairie : Madame Béatrice HIRSCH

Elle propose aux conseillers d'élire par acclamation ces personnes qui mettent leur temps à disposition et elle procède au vote :

Les membres du comité de la ferme Rosset sont élus à l'unanimité par applaudissements.

7. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux.

La Présidente rappelle que les Conseils municipaux genevois peuvent s'opposer aux décisions de l'ACG. Le Conseil municipal de Troinex a reçu une décision de l'ACG du 28 octobre 2020 portant sur une subvention d'investissement, d'un montant de CHF 1'000'000.-, destinée à l'acquisition de la halle de curling par les communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex.

Aucun conseiller ne souhaitant faire opposition, la Présidente prend acte que la commune de Troinex ne s'oppose pas à cette décision.

8. Propositions individuelles et questions.

M. Annen souhaite remercier l'Exécutif pour le panier-garni offert suite à l'annulation de la soirée de la commune. Ce geste a été très apprécié et le choix des produits est judicieux.

M. le Maire explique que les autorités communales ont effectivement souhaité privilégier les produits locaux, comme par exemple du miel produit à Troinex. Elles ont reçu de nombreux retours positifs de gens qui ont reçu le panier et tentent d'égayer au mieux cette triste fin d'année. Elles ont notamment installé plus rapidement les lumières sur la place de la Mairie et ont augmenté l'intensité des lumières.

Mme Schneider-Bidaux remercie également l'Exécutif, notamment pour l'invitation au repas des aînés gratuit et livré à domicile, qui est un geste lui aussi très apprécié.

Mme Reymond-Dorsay explique qu'elle a également reçu l'invitation pour le repas des aînés. Ce sera l'occasion pour elle de manger avec Mme Janik-Nicole Reymond, dans le respect des distances sociales.

M. A Odier remercie lui aussi les membres de l'Exécutif pour la sagesse dont ils font preuve en cette période difficile. Les habitants de Troinex aiment certes faire la fête, mais il est plus sage de ne pas aller à l'encontre des mesures sanitaires et d'attendre une amélioration de la situation, même si ceci est regrettable.

Au nom de l'ensemble des conseillers municipaux, la Présidente remercie également l'Exécutif pour ces diverses attentions, qui sont en outre compatibles avec les normes sanitaires actuelles.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 20h35.

La Présidente :	Le secrétaire :				
Mme Véronique Hirsch	M. Olivier Niederhauser				
Un membre du Conseil municipal :					

Annexe 1

RAPPORT DE LA COMMISSION "DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INFRASTRUCTURES" DU 18 NOVEMBRE 2020

Travaux de désamiantage et de remise en état du local des jeunes de Troinex

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2020, la Mairie nous informait de travaux entrepris par les jeunes concernant l'arrachage (sans autorisation préalable) de carrelage avec la présence d'amiante dans la colle, le tout recouvrant un mur de la cuisine de l'ancienne salle communale.

Cette démolition a occasionné la fermeture immédiate de ce local avec la nécessité de devoir l'assainir.

Ainsi, la Mairie a mandaté le bureau qui a suivi et fait réaliser des analyses pour établir un cahier des charges et demander des offres concurrentielles à différentes entreprises.

Le budget pour cet assainissement se compose de

Travaux selon devis/soumissions:

Désamiantage et nettoyage du local Electricité Chauffage	CHF CHF CHF	8 300 2 300 900
Assistance du MO, frais de laboratoires, direction de travaux	CHF	12 900
		24 400
<u>Travaux complémentaires (estimation) :</u>		
Adaptation luminaires (LED) et contrôle OIBT Remise en état du local : travaux peinture, sanitaire, etc. Remplacement mobilier et matériel TSHM (frigo, cuisinière,	CHF CHF	2 000 4 500
ordinateur, matériel divers)	CHF	5 000
Divers et imprévus	<u>CHF</u>	4 100
TOTAL		40 000

La commission a voté à l'unanimité un budget de CHF 40'000 et vous recommande de voter favorablement à ce crédit.

Troinex, le 1^{er} décembre 2020

Jean-Jacques Ronchietto / rapporteur de commission

Annexe 2

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES, SÉCURITÉ ET RÈGLEMENTS DU 30 NOVEMBRE 2020

Projet d'acquisition d'un nouveau véhicule pionnier pour la compagnie des sapeurs-pompiers

La commission Finances, sécurité et règlements s'est réunie le 30 novembre 2020 ayant à se prononcer sur l'achat d'un nouveau véhicule pionnier pour la compagnie des sapeurs-pompiers de Troinex.

Trois membres de la compagnie des sapeurs-pompiers étaient présents afin d'exposer et soutenir leur demande d'acquisition d'un nouveau véhicule pour 2021. Lors de la présentation faite à la commission, les sapeurs-pompiers ont avancé leur besoin d'un nouveau véhicule de type pionnier afin de procéder à des interventions comme l'aide en cas d'inondation, le déblaiement des arbres couchés, la récupération d'animaux/insectes, le transport de personnes, la garde lors de manifestations, ce qui représente le 100% de leur activité en 2020 pour environ 87h de travail. Ce véhicule serait également utile pour les exercices et les formations effectués par les sapeurs-pompiers tout au long de l'année.

Pour procéder à ces interventions les pompiers de Troinex possèdent actuellement un véhicule de première intervention datant de 2011, utilisé principalement pour les feux de divers types et permettant de transporter jusqu'à 6 personnes. Ils possèdent également un véhicule de type pionnier datant de 1988 pouvant transporter 3 personnes au maximum.

Dans l'optique de changer ce véhicule pionnier qui devient obsolète et risque de ne plus passer la visite, les sapeurs-pompiers ont retenu trois véhicules : deux camions à CHF 197'000.- et un plus petit à CHF 160'000.-. Après analyse, ces derniers ont proposé l'acquisition du véhicule de la marque ROSENBAUER, entreprise autrichienne fabricant à Zurich ses véhicules destinés à la Suisse, au prix de CHF 197'000.-, choisi pour sa modularité, sa durabilité et sa capacité à pouvoir prendre 9 à 10 personnes.

A cette occasion il a été rappelé par l'exécutif communal que l'intervention rapide des pompiers volontaires est essentielle pour un village ne disposant pas de pompiers professionnels, et nécessite du matériel fonctionnel. A plus long terme, avoir du matériel de qualité permet également aux sapeurs-pompiers de Troinex de recruter plus sereinement pour l'avenir. Le nombre de pompiers volontaires aujourd'hui à Troinex est d'environ 21 sapeurs-pompiers, pour une capacité idéale entre 24 et 28 sapeurs-pompiers.

De plus, l'entraide entre les sapeurs-pompiers des différentes communes avoisinantes est primordiale, notamment lors d'inondations, où un soutien mutuel des différentes casernes permet de gérer plus facilement les interventions. Du matériel fonctionnel ainsi que la capacité de pouvoir déplacer des troupes est donc également nécessaire dans ce cadre.

Les commissaires se sont interrogés sur la potentielle fusion des sapeurs-pompiers de Veyrier et Troinex et/ou sur la mutualisation du matériel. Cette fusion n'est cependant pas d'actualité et si elle se réalise à l'avenir, probablement que chaque commune conservera sa propre caserne qui devra être équipée ; un tel véhicule restera donc nécessaire et utile.

Il a également été proposé d'acheter deux véhicules, un pour effectuer les interventions de type pionnier, et un véhicule plus petit réservé pour le transport de troupe. Cette solution n'a pas été retenue par la commission du fait de son manque de praticité comparé au véhicule initialement proposé qui remplit à lui seul les deux fonctions et qui correspond mieux aux besoins de la compagnie.

La commission a discuté de l'idée d'acquérir un véhicule via un marché d'occasion, à l'instar de l'acquisition du véhicule de 2011. Cependant ce marché étant très restreint et devant correspondre exactement aux besoins des sapeurs-pompiers, aucun véhicule satisfaisant n'a été trouvé.

Il a été demandé si une solution plus écologique était envisageable pour l'achat d'un véhicule, ceux présentés fonctionnant tous au diesel. Il a été répondu que ce type de véhicule devait doit porter beaucoup de matériel lourd, ainsi que des personnes, et nécessite donc un moteur très puissant, d'où le moteur diesel et non à essence. La possibilité d'acheter un véhicule électrique a été abandonnée du fait de son prix près de quatre fois supérieur au prix du véhicule proposé.

En conclusion la commission Finances, Sécurité et Règlements a accepté à l'unanimité l'acquisition d'un nouveau véhicule pionnier au prix de CHF 197'000.- pour la compagnie des sapeurs-pompiers de Troinex, et vous invite à faire de même.

Troinex, le 1^{er} décembre 2020

Grégoire Odier

Annexe 3

RAPPORT DE LA COMMISSION « FINANCES, SÉCURITÉ ET RÈGLEMENTS » DU 30 NOVEMBRE 2020

Achat de la parcelle no 10005 située à la route des Tournettes, dans la zone agricole spéciale

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

La Fondation des zones agricoles spéciales est une fondation de droit public, constituée par la loi cantonale du 19 septembre 2008 (entrée en vigueur le 25 novembre 2008) qui a pour but de définir, de promouvoir, de développer et d'améliorer la structure foncière dans les zones agricoles spéciales, voire de réaliser et d'exploiter les équipements collectifs y relatifs. Le projet de développement des zones agricoles arrive toutefois à son terme et la Fondation devrait être prochainement dissoute. Dans ce contexte, elle procède à la vente des parcelles qui lui appartiennent et qu'elle avait acquises pour réaliser son but.

La Fondation des zones agricole spéciales est actuellement propriétaire de la parcelle n° 10005, située à la route des Tournettes, dans la zone agricole spéciale (ZAS) et donc située sur la Commune de Troinex. Cette parcelle a une surface de 6'589 m², et contient actuellement un bassin de rétention, ainsi qu'une prairie fleurie. Elle est actuellement entretenue par M. Pecorini, qui est au bénéfice d'un contrat de bail à ferme agricole, dont le loyer est de CHF 260.-/an En 2019, la Fondation des zones agricoles spéciales a donc approché la Commune de Troinex afin de lui proposer cette parcelle à la vente. Le prix proposé était de CHF 5.-/m², soit un total de CHF 32'945.-.

La Commission Finances, sécurité et règlements avait accepté le principe de l'achat de cette parcelle le 25 septembre 2019.

Le projet n'a toutefois pas tout de suite abouti car, dans un premier temps, la Commission foncière agricole cantonale, systématiquement consultée lors de ventes de terrains agricoles, a refusé d'approuver cette opération. La Fondation des zones agricoles spéciales et la Commune de Troinex ont donc dû apporter des éléments supplémentaires pour justifier du bien-fondé de cette opération. Sur la base des informations apportées, la Commission agricole cantonale a accepté ce projet.

La commission s'est donc encore une fois penchée sur ce dossier. Elle a notamment souhaité savoir ce que la propriété de ce terrain impliquait pour la Commune. Ce terrain ne peut être exploité et cultivé, il doit donc être entretenu, ce que le « locataire » actuel fait. La commission a également souhaité savoir ce qu'il adviendrait de ces terrains si la Commune ne l'acquérait pas. Ce terrain reviendrait certainement à l'Etat de Genève, ce qui n'a pas beaucoup de sens vu qu'il est situé sur le territoire troinésien.

Enfin, il est précisé que le prix de CHF 5.-/m² est toujours d'actualité, ce qui fait un prix total d'acquisition de CHF 32'945.-. La Mairie propose de voter un montant de CHF 40'000.- pour tenir compte des frais administratifs et notariaux concernant cette opération La Commission Finances, sécurité et règlements a voté en faveur de l'acquisition de cette parcelle à l'unanimité et vous invite, Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux, à en faire de même.

Troinex, le 1er décembre 2020

Christine Tomassi